

Lieu de Formation

En inter : dans nos locaux
En intra : dans vos locaux



Organisme de formation professionnel
en prévention des risques

☎ : 06.23.42.67.10

✉ : admin@fcf-prevention.com

Nombre de jour : 1 journée

Nombre d'heures : 7 h

Délais d'accès :

30 jours et selon votre planning.

Modalités d'inscription :

Formulaire d'inscription en ligne.

Tarif :

Tarif individuel : à partir de 250 € HT.

Tarif groupe : minimum 4 personnes
à partir de 990 € HT.

Nous consulter, demande de devis par
téléphone ou mail.

Méthode et moyens pédagogiques :

Moyens techniques : PC, tablettes et
vidéoprojecteur, livret pédagogique,
tronçonneuse à chaîne fournie par le
commanditaire.

Moyens humains : Formateur qualifié.

Apports théoriques et pratiques :

Support de cours formation.
Exercices de mise en situation.
QCM.
Echanges de bonnes pratiques.

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français.

Aptitude médicale au poste, ne pas avoir de
restrictions ou de contre-indications médicales.

Objectifs :

Connaître les risques du travail en situation
d'utilisation d'une tronçonneuse thermique à
chaîne.

Acquérir les connaissances de préparation de
l'environnement de travail et des protections
individuelles adaptées à porter.

Connaître et appliquer la réglementation et les
techniques d'utilisation en sécurité de la
tronçonneuse thermique à chaîne.

Connaître les règles d'entretien.

Personnes concernées :

Toute personne ayant besoin de
manipuler une tronçonneuse thermique à
chaîne.

Accessibilité : Nous disposons d'une salle et de
W.C accessibles aux personnes à mobilité
réduite.

Afin d'évaluer ensemble si nos formations
peuvent s'adapter à vos besoins personnels
spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter
vers un autre organisme, Christian Fleury est à
votre écoute par mail à admin@fcf-
prevention.com

TRONÇONNEUSE THERMIQUE A CHAÎNE

THEORIE

Sécurité générale et risques spécifiques :

- Usage des tronçonneuses interdit au personnel non formé.
- Age minimum requis pour l'utilisation de ces matériels.
- Sensibilisation sur l'importance de la prévention.
- Définition de l'accident et de la notion de risque.
- Risques spécifiques (utilisation uniquement sur du bois).
- Obligation de connaissance du manuel d'utilisation de la machine.

Préparation de l'environnement de travail :

- Périmètre de travail en sécurité / distance entre intervenants / aire de travail ventilée, dégagée et sans obstacle.
- Consignes de sécurité - Ravitaillements en eau, essence et huile.
- Les risques : chutes, rebonds, coupures, section de membres, brûlures (pot d'échappement), arbre qui tourne sur lui-même et retombe sur le tronçonneur, risques électriques, intoxication, incendie ...

Règles générales pour la mise en œuvre des tronçonneuses :

- Ne pas faire le plein d'essence en présence d'une flamme (ne pas fumer).
- Tronçonneuse à l'arrêt pour toute intervention de contrôle, de réglage de la chaîne et de transport.
- Travailler avec une machine bien affûtée.
- Assurer l'entretien dès le retour d'intervention (affûtage, réglage de la chaîne, plein d'huile et d'essence).
- Moteur arrêté avant de poser la tronçonneuse.

Moyens de prévention et matériels de protection individuelle :

- Les critères de choix / les restrictions d'utilisation / les règles d'utilisation et de mise en œuvre.
- Les EPI : tenue de travail / chaussures de sécurité / casque antiprojections avec grilles / protection auditives / gants de manutention / lunettes de sécurité.

PRATIQUE

Préparation de la tronçonneuse thermique à chaîne :

- Contrôle des poignées, carter, chaîne.

Technique d'utilisation :

- Position du corps, des pieds, des mains
- Technique de l'abattage (direction du vent, inclinaison et équilibre de l'arbre, entaille, chute).
- Technique de tronçonnage – Zone de tronçonnage.
- Ebranchage et élagage.
- Effet de fouet (fléchissement et rebondissement).
- Danger des broussailles et arbustes.

EVALUATION

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation sur la base d'un QCM et d'exercices en situation de travail ou en situation reconstituée.

Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Recyclage préconisé tous les 3 ans.

FCF – Fleury Christian Formation
SIRET : 802 277 343 00025

Siège social : 3, rue de la Croix Blanche – 95710 CHAUSSY
Bureaux et Formations : 5, rue Ampère – 95420 Magny en Vexin

n° de déclaration d'activité : 119 506 513 95

Centre d'examen AIPR par QCM n°1146